



# Fiche signalétique

Date d'émission : 08-févr.-2017

Date de révision : 21-Avr.-2017

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit

**Alias 240 SC Systemic Insecticide**

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-210

Numéro(s) d'enregistrement

Non enregistré aux États-Unis  
Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 28475

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
302- 179 McDermot Avenue  
Winnipeg, MB  
R3B 0S1  
1-855-264-6262

#### Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence

Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)  
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez PROSAR:  
1-877-250-9291

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

**Aspect** Suspension de liquide visqueux blanc cassé

**État physique** Liquide

**Odeur** Légère

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2B

### Mot indicateur

Avertissement

### Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux

**Conseils de prudence - Prévention**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Conserver hors de la portée des enfants

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres dangers**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Imidacloprid	138261-41-3	21.87

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

### 4. PREMIERS SOINS

**Premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

**Symptômes et effets les plus importants**

<b>Symptômes</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
------------------	--

**Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produit chimique.

**Moyens d'extinction inappropriés** Non déterminé.

### Dangers spécifiques du produit

Non déterminé.

**Produits de combustion dangereux** Peut dégager des fumées toxiques, y compris le chlorure d'hydrogène (HCl), le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Tenir hors de la fumée. Refroidir les récipients / réservoirs avec de l'eau pulvérisée. Combattre le feu contre le vent. Ne laissez pas le ruissellement des pompiers entrer dans les cours d'eau. L'équipement ou les matériaux impliqués dans les feux de pesticides peuvent être contaminés. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Digue pour prévenir le ruissellement. Récupérez le matériel, si possible. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Rincez-le et placez-le dans un récipient fermé approprié. Nettoyer soigneusement les planchers et les objets contaminés avec de l'eau et des détergents, en respectant les réglementations environnementales. Recueillir et contenir du matériel absorbant et de la digue contaminé pour l'élimination. Ne laissez pas le produit renversé pénétrer dans le sol ou l'eau.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Se procurer les instructions avant l'utilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder sous clef.

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives relatives à l'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

### **Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Veuillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Utilisez des lunettes anti-éclaboussures.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants résistant aux produits chimiques en matériaux imperméables tels que le polyéthylène ou le chlorure de. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire personnel n'est normalement requis. Lorsque des respirateurs sont nécessaires, sélectionnez l'équipement approuvé par NIOSH / MSHA en fonction des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et conformément aux normes réglementaires appropriées et / ou aux recommandations industrielles.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide		
<b>Aspect</b>	Suspension de liquide visqueux blanc cassé	<b>Odeur</b>	Légère
<b>Couleur</b>	Blanc cassé	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	7.5	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé	
<b>Point d'éclair</b>	>93 °C / >199.4 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide - Sans objet	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité relative</b>	1.12	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Susceptible de dispersion	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Not determined	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	

<b>Viscosité dynamique</b>	350-500 mPa s	@ 20° C (68° F)
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

#### **Polymérisation dangereuse**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### Conditions à éviter

Aucun connu.

### Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

### Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des fumées toxiques, y compris le chlorure d'hydrogène (HCl), le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Éviter le contact avec la peau.

**Inhalation** Ne pas inhaler.

**Ingestion** Ne pas avaler.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Imidacloprid 138261-41-3	= 410 mg/kg ( Rat )	-	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Cancérogénicité** Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucun agent cancérogène connu.

### Mesures numériques de la toxicité

**DL50 orale aiguë (Rat):** >4,870mg/kg  
**LD50 cutanée aiguë (Lapin):** >2000 mg/kg  
**CL50 d'inhalation aiguë (Rat):** >5.33 mg/L  
**Irritation de l'oeil:** Légèrement irritant  
**Irritation cutanée:** Non irritant  
**Sensibilisation cutanée:** Pas un sensibilisateur cutané

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Tenir hors des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres systèmes aquatiques. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en floraison ou les mauvaises herbes. Ne pas appliquer ce produit ou lui permettre de dériver vers des cultures en pleine floraison ou des mauvaises herbes si les abeilles visitent la zone de traitement. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux.

### Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

### Bioaccumulation

Non déterminé.

### Mobilité

Non déterminé

### Autres effets nocifs

Non déterminé

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination des déchets</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.
<b>Emballages contaminés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

### Statut de déchets dangereux de la Californie

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Imidacloprid 138261-41-3	Toxic

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé

### IATA

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Imidacloprid)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui

### IMDG

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Imidacloprid)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui

**TMD** Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Imidacloprid			X		X		X	

#### **Légende :**

*TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*

*LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*

*EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées*

*ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon*

*IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine*

*KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée*

*PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines*

*AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)*

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **CERCLA**

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée au titre des substances dangereuses en vertu du CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou en vertu des amendements de la loi Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Les exigences précises de déclarations en matière de déversement de cette matière peuvent varier selon les règles locales, régionales ou nationales

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

### **États-Unis - Réglementations des États**

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en vertu des règlements d'État sur le droit à l'information

#### **Numéro d'immatriculation des pesticides**

Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 28475

#### **Déclaration du produit antiparasitaire**

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

**Étiquette du produit**

Attention - Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Garder hors de la portée des enfants.

**Différence entre la SDS et l'étiquette du produit**

	Étiquette du produit	SDS
<b>Mot d'alarme</b>	Mise en garde	Attention
Toxicité aiguë - Oral	Nocif en cas d'ingestion	N/A
Toxicité aiguë - Dermique	Nocif si absorbé par la peau	N/A
Domage aux yeux	N/A	Provoque une irritation des yeux

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**NFPA****Risques pour la santé**

1

**Inflammabilité**

1

**Instabilité**

1

**Dangers particuliers**

Aucun

**HMIS****Risques pour la santé**

1

**Inflammabilité**

1

**Dangers physiques**

1

**Protection individuelle**

Voir la section 8

**Date d'émission :**

08-févr.-2017

**Date de révision :**

21-Avr-2017

**Note de révision:**

Format mis à jour du 19-Jan-2017

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**